

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE



règlement de l'épreuve

ÉPREUVE

L'événement est constitué d'une course colorée familiale et festive d'environ 5 km et d'un circuit de 10kms pour les coureurs préparés . Le site de départ et d'arrivée est le même. Les parcours seront repérable par une signalisation (flèches).

PARTICIPATION

L'événement est ouvert à tous. Les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs responsables légaux. Les participants peuvent faire le circuit en marchant ou en courant. Il est interdit de participer avec un animal ou de faire le parcours en vélo, rollers ou trottinette.

LANCEMENT

L'heure du lancement de l'évènement est fixée à 11h20 pour le 10kms et 11h30 pour le parcours festif.

REMISE D'UN KIT

Pour pouvoir accéder à l'événement, les participants devront obligatoirement passer par le point accueil afin de retirer leur T-shirt, la paire de lunettes, et le sachet de poudre à partir de 10h30

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque personne inscrite a été destinataire du présent règlement. La course n'est pas chronométrée et n'est pas une compétition. Aucun certificat médical n'est requis, cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la manifestation. En cas de problème, l'organisateur ne peut être tenu responsable.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'événement entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

Des lunettes protectrices qui seront fournies.

Conseillé : Bandana ou foulard qui ne craint pas les couleurs !

Apprécié : Une touche de fantaisie sur la tenue .

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera présente au départ et à l'arrivée de la course.

ASSURANCE ET DOMMAGES

ATTENTION !

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tous recours contre l'organisateur en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

CLASSEMENT

Pas de classement.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image lors de l'échauffement, durant l'épreuve, et lors de l'arrivée tout comme il renonce à toute poursuite à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

COMPORTEMENT

- Respecter l'environnement accueillant l'événement : ne pas jeter de déchets sur le parcours, dans la nature. Des sacs poubelles seront à votre disposition.
- respecter les organisateurs, les bénévoles et les participants.